



ENE

14, rue de la Terrasse
91360 Epinay-sur-Orge



DRAP0-AVEVY

15 rue Cambrelang
91330 YERRES



Collectif Alerte Nuisances Aériennes

30 rue du Bois Clary
94370 Sucy en Brie

Monsieur Manuel VALLS
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Objet : lettre ouverte à Monsieur le Premier Ministre à propos de l'extension de l'aéroport d'Orly.

Monsieur le Premier Ministre,

Vous avez inauguré cet été un chantier à Orly dans la perspective de construction du bâtiment dit de jonction des aérogares Sud et Ouest de l'aéroport d'Orly. Comme vous ne pouvez l'ignorer, ce projet entraînera un accroissement supplémentaire des nuisances aériennes pour les populations riveraines déjà fortement exposées aux risques sur la santé (bruit, pollutions chimiques, etc....)

Nous ne sommes nullement opposés au toilettage de cette plate-forme aéroportuaire qui avait à l'évidence grand besoin d'être remise au niveau des standards internationaux.

Nous sommes par contre fermement opposés à tout agrandissement de la plate-forme qui pourrait aboutir à terme à une remise en cause de la régulation actuellement en vigueur (200 000 mouvements et couvre-feu de nuit).

En effet, le bâtiment de jonction de 80 000 m² mérite en effet ce qualificatif pour 10 000 m². Celui de troisième aérogare serait parfaitement justifié pour les 70 000 m² restant. Il faut ajouter les 12 000 m² pour la salle d'embarquement international très récemment mise en service. Quelle autre justification à ces augmentations considérables de surfaces qu'une augmentation équivalente du trafic aérien ?

L'association AVEVY (Association Vigilance Environnement de la Vallée de l'Yerres) et la fédération ENE (Esbonne Nature Environnement), après les réserves de la commission d'enquête publique (non suivis d'effets), ont entamé un recours gracieux puis un recours contentieux contre cet agrandissement.

Nous avons saisi le Tribunal Administratif de Versailles le 19 janvier 2015, lequel a renvoyé, au motif d'une surcharge de dossiers, vers le Tribunal Administratif de Melun. Ce dernier a émis une ordonnance et saisi le Conseil d'Etat le 4 mai 2016 afin de déterminer le tribunal compétent sur ce dossier. Dans sa décision du 18 mai 2016, le Conseil d'Etat a renvoyé le dossier vers le

Tribunal Administratif de Versailles. Cette affaire n'est donc toujours pas jugée, les permis de construire toujours pas purgés des recours.

Sur d'autres lieux, comme notre Dame des Landes, vous avez à plusieurs reprises répété que la construction ne pourrait commencer qu'une fois les recours purgés du droit des tiers.

Il y aurait bien deux poids deux mesures ? Cette situation nous paraît contradictoire et vous l'avez pourtant officialisée en inaugurant le chantier du bâtiment de jonction en juin dernier. Nous sommes surpris de faire ce triste constat quant on connaît la fonction que vous avez occupée pendant bien des années à Évry, commune concernée pourtant par les nuisances aériennes.

Nous demandons que les travaux de construction de ce bâtiment, dit de jonction, soient suspendus jusqu'à ce que les permis de construire soient purgés du recours des droits des tiers.

Comptant sur votre intervention, nous vous prions, Monsieur le Premier Ministre, d'accepter nos respectueuses salutations.

Président d'AVEVY



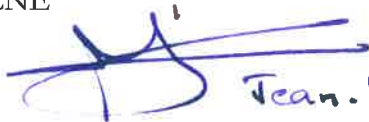
Gérard BOUTHIER

Président d'ANA



Luc Offenstein

Président d'ENE



Jean-Pierre MOULIN

Pièces jointes : copie du recours initial et copie de la décision du Conseil d'Etat